

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/5662  
17 avril 1964  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES PRIVILEGES ET  
IMMUNITES DU MEDIATEUR DES NATIONS UNIES A CHYPRE ET DE  
SON PERSONNEL

Par des échanges distincts de notes entre le Secrétaire général et les Gouvernements de Chypre, de la Grèce, du Royaume-Uni et de la Turquie, respectivement, lesdits gouvernements ont accepté d'accorder au Médiateur des Nations Unies à Chypre et à son personnel les privilèges et immunités, exemptions et facilités accordés aux envoyés diplomatiques conformément au droit international.

-----

64-08516

[Faint rectangular stamp or box]